



AVIS PUBLIC

Annulation des séances ordinaires du conseil des commissaires et du comité exécutif de la Commission scolaire de Charlevoix

Avis public est par la présente donné que, conformément à la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique, relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (Projet de loi 40), le mandat du Conseil des commissaires et du Comité exécutif de la commission scolaire a pris fin le 8 février dernier. Conséquemment, toutes les séances ordinaires du Conseil des commissaires et du Comité exécutif de la Commission scolaire de Charlevoix sont annulées.

À compter du 15 juin 2020, un conseil d'administration sera formé et celui-ci devra notamment établir le calendrier de ses rencontres publiques.

Donné à La Malbaie, ce 25^{ème} jour de février 2020.

Martine Vallée, directrice générale

Commission scolaire de Charlevoix